



Titre Pro ADVF

Titre professionnel « Assistant De Vie aux Familles » de niveau 3

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37715/>

Date d'enregistrement de la certification : 11/07/2023

UFA Saint-Pierre Fourmies



• PUBLIC VISÉ

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

• PRÉREQUIS

Avoir terminé sa 3ème de collège ou être âgé.e de 16 ans

Pas de diplôme prérequis

• MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'apprentissage.

Démarrage en novembre.

Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du code du travail)

• OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Dans le respect du cadre de la prestation et des limites de ses fonctions, l'assistant de vie aux familles contribue au bien être de toute personne (enfant, famille, personne âgée, personne ou enfant en situation de handicap, personne en convalescence ou souffrant d'une maladie) ayant besoin d'aide pour les actes essentiels du quotidien de façon régulière ou ponctuelle. Il entretient le logement et le linge et assure la garde d'enfants à domicile. Il adopte une posture professionnelle appropriée avec bienveillance et empathie. Il communique avec la personne de façon adaptée et respectueuse de ses habitudes, de ses choix et de ses souhaits. Il travaille dans le souci d'optimiser la qualité de son intervention, d'assurer la satisfaction de la personne et de lui apporter un service personnalisé.

• PERSPECTIVES POST-FORMATION

Le titulaire du titre professionnel pourra occuper un poste d'auxiliaire de vie, d'assistant de vie, d'assistant ménager, d'agent à domicile, de garde d'enfant à domicile ou de garde à domicile.

Certificateur :



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

Liberté
Égalité
Fraternité



ORGANISATION DE LA FORMATION

• MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apport théorique et pratique – Mise en situation
Alternance : 2 jours en centre, le reste en entreprise

• MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALILDATION

Examen ponctuel avec mise en situation professionnelle
et entretien devant un jury professionnel.

Diplôme de niveau 3 délivré par le Ministère du travail,
de l'emploi et de l'insertion
Pour validation totale du titre, il faut valider les 3 CCP

• NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 5 – Maximum 8

• DURÉE DE LA FORMATION

La formation est délivrée sur 8 mois
434 heures de formation en centre

• PROGRAMME

CCP 1 Entretien le logement et le linge d'un particulier
CCP 2 Accompagner la personne dans ses activités
essentielles du quotidien et dans ses projets
CCP 3 Assurer le relai du parent dans la garde de
l'enfant à domicile

• TARIFS DE LA FORMATION

Coût de la formation : 5828 euros
Selon le décret du 14 juillet 202« fixant les niveaux de prise
en charge des contrats d'apprentissage » :
Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise
en charge de l'opérateur de compétences concerné.
Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.
Tarif de la formation : coût par OPCO et par année de
Article L.6211-1 : « **La formation est gratuite pour
l'apprenti et pour son représentant légal.** »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du
code du travail : « Les personnes morales mentionnées à
l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de
leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les
accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui
bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux
modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national
de la fonction publique territoriale au financement des frais de
formation des apprentis employés par les collectivités territoriales
et les établissements publics en relevant.

• ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Afin de sécuriser le parcours des personnes en
situation de handicap, nous mettons en œuvre les
moyens d'adapter la prestation.

Accès et accueil des personnes en situation
handicap.

Locaux : Réglementation ERP – Locaux
accessibles aux personnes à mobilité réduite

Référent handicap du CFA Jean Bosco :
handicap@cfajeambosco.fr

• TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

* Session 2024 (NC = en attente des enquêtes à 6 mois)

100*%

Taux d'obtention
des diplômes ou
titres professionnels

00%

Taux d'interruption
en cours de
formation

50*%

Taux d'insertion
professionnelle
à 6 mois**

50*%

Taux de poursuite
d'études

** dont le taux d'insertion dans le métier visé par le RNCP : 100%

• VALEUR AJOUTÉE

Salle de pause

Internat à la nuitée

Restauration sur place

Accès au parking de l'établissement

Sécurisation de parcours avec accompagnement, mise
en relation entreprises, suivis en entreprise, ...



COORDONNÉES

UFA SAINT-PIERRE

10 rue du Général Goutierre FOURMIÉS

03.27.60.80.40

lloiseleux@ufa-ispf.com

EXPERT.E MISE EN RELATION SERVICE
DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :

Isabelle LEROUX

Candidature

